

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 4 décembre 2017 à 15 heures, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 novembre 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public. ...

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération,
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la
Madame Isabelle MORINEAUD, Conseillère départementale
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général ;
Madame Christine JOLY, directrice administrative ;
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint ;
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA ;
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental.

Etaient absents excusés :

Madame Colthilde BERKI, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de Provence Alpes agglomération.
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon agglomération

Délibération n° D-2017- 21

OBJET : **Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement**
(dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2017)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37 – modifiant l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes ;

Vu l'avis favorable de Madame la Payeuse départementale ;

Exposé des motifs –

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au Budget 2017 (BP et DM1) est de **118 836.02 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 29 709 €, soit 25 % de 118 836.02 €.

Les dépenses concernées sont des acquisitions d'instruments et matériels de musique pour un montant de **11 606,50 €** dont la liste est jointe en annexe.

Le total de 11 606,50 € est inférieur au plafond autorisé de 29 709 €.

Le montant de 11 606,50 € sera inscrit au Budget primitif 2018 lors de son adoption.

DECIDE –

D'approuver les propositions de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait à Digne-les-Bains, le 4 décembre 2017.

La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.



Acquisitions d'instruments à réaliser en janvier 2018

| | Quantité | Prix unitaire TTC | Montant Total TTC |
|------------------------------|----------|-------------------|--------------------|
| Euphonium sib | 1 | 1 555,00 € | 1 555,00 € |
| Tuba basse | 1 | 2 990,00 € | 2 990,00 € |
| Cymbales symphoniques | 4 | 225,00 € | 900,00 € |
| Timbale et housse | 1 | 2 560,50 € | 2 560,50 € |
| Temples blocks | 1 | 398,00 € | 398,00 € |
| Glockenspiel | 1 | 1 990,00 € | 1 990,00 € |
| Batterie électronique | 1 | 349,00 € | 349,00 € |
| Tabouret de batteur | 1 | 33,00 € | 33,00 € |
| Valise transport percussions | 2 | 255,00 € | 510,00 € |
| Pupitre chez Bergerault | 1 | 321,00 € | 321,00 € |
| | | | 11 606,50 € |

